

**Identifiant de l'annonce :** 2014T04067SANB1

**Catégorie de l'annonce :** Constitution de Sociétés

Sociétés anonymes Constitution d'une société anonyme (ne faisant pas public à l'épargne) Amilcar Petroleum Operations "APO S.A" Société anonyme Au capital social de : 500.000 dinars Tunisiens Siège social : Impasse du Lac de Constance, BP 60 - 1053 Les Berges du Lac Tunis Matricule fiscal : 1354717E I/ Statuts : Suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 2014, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 2 mai 2014, enregistrement N°14804728, Quittance n° 6081, il a été constitué une société anonyme : Dénomination : Amilcar Petroleum Operations "APO S.A". Siège social : Impasse du Lac de Constance, BP 60 - 1053 Les Berges du Lac, Tunis - Tunisie Objet : Services annexes extractions d'hydrocarbures. Durée : 99 ans. Capital : Le capital est fixé à la somme de 500,000 Dinars divisé en 50.000 actions nominatives de 10 dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement. II/ Déclaration de souscription et de versement : La déclaration de souscription et de versement a été reçue par Madame le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 2 mai 2014, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis, le même jour, enregistrement n° 14804737, quittance n° 6084. III/ Assemblée générale constitutive : Par procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale constitutive tenue le 6 mai 2014, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 13 mai 2014, enregistrement n° 14505098, quittance n° 6499, Il a été décidé ce qui suit : 1) Reconnaissance sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement. 2) Approbation des statuts de la société. 3) Nomination comme premiers administrateurs pour une durée de 3 ans : - Mohamed Akrouf, - Belgacem Harizi, - Yassine Mestiri, - Ahmed Rachid M'Timet, - Michael Reas, - Karim Gaoua, - Mehdi Ben Abdallah, - Mohamed Dhoub. 4) Désignation de la société Générale d'Expertise et de Management "G.E.M", représentée par Monsieur Abderrazek El Gabsi et la société AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Mohamed Zinelabidine Cherif comme commissaires aux comptes de la société pour une période de trois (3) années. 5) Déclaration que la société est définitivement constituée. IV/ Premier conseil d'administration : Selon procès-verbal du premier conseil d'administration en date du 6 mai 2014 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 13 mai 2014, enregistrement n° 14805103, quittance n° 6504, le conseil d'administration a nommé pour une période de trois (3) ans les personnes suivantes : - Monsieur Mohamed Akrouf en tant que président du conseil d'administration, - Monsieur Michael Rees en tant que Vice Président du Conseil d'administration, - Monsieur Belgacem Harizi en tant que directeur Général, - Monsieur Karim Gaoua en tant que directeur général adjoint. V/ Dépôt : Il a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 17 juin 2014, sous le numéro D0120942014, deux exemplaires des documents suivants : - statuts, - déclaration de souscription et de versement, - liste des souscripteurs en états des versements, - procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 6 mai 2014, - procès-verbal du premier conseil d'administration en date du 6 mai 2014. 2014T04067SANB1

**Fermer**